
direction de la sécurité et de l'économie

secrétariat général

observatoire de la sécurité



Rapport d'enquête sur le harcèlement de rue à Lausanne

Lausanne, décembre 2016

Synthèse

En collaboration avec l'institut de recherche Idiap, basé à Martigny et affilié à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'observatoire de la sécurité a mené une enquête sur « le harcèlement de rue » à Lausanne.

Le « harcèlement de rue » désigne une forme de harcèlement qui se déroule dans les lieux publics - rues, parcs, transports publics, bars et discothèques - et qui est exercée sur des personnes en raison de leur appartenance à un genre. Ses victimes sont principalement des femmes et/ou des personnes homosexuelles, bisexuelles et/ou transgenres ou transsexuelles (« LGBT ») ou identifiées comme telles. Le phénomène comprend notamment les regards insistants, les sifflements, les commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire, les poursuites, les frottements, les avances sexuelles et les attouchements. Subis souvent de manière répétée, ces comportements peuvent rendre les lieux publics inhospitaliers et désécurisants pour les personnes qui en sont victimes.

Les résultats de cette enquête exploratoire confirment que le harcèlement de rue est une réalité à Lausanne, bien qu'il soit très rarement rapporté à la police. Il touche essentiellement les femmes et, plus particulièrement, les jeunes femmes, ce qui correspond aux résultats des études européennes menées sur ce sujet. Ainsi, 63% des femmes interrogées et plus de 72% des femmes âgées de 16 à 25 ans, ont répondu avoir été confrontées à au moins un épisode de harcèlement de rue à Lausanne au cours des 12 derniers mois. La moitié de ces personnes ont été harcelées au moins une fois par mois.

Les manifestations du harcèlement de rue les plus souvent subies sont les sifflements (88%). Toutefois, d'autres comportements, constituant quant à eux des infractions pénales, ont été mentionnés dans des proportions non négligeables : 63% des victimes ont dit avoir été insultées et 32% ont dit avoir subi des attouchements. En outre, 42% des victimes ont dit avoir été suivies. Pour plus des trois-quarts des victimes du panel interrogé (77%), les épisodes de harcèlement de rue se sont produits généralement quand il faisait nuit. Près de la moitié des victimes ont mentionné les parcs ou la rue (46%) comme lieux de harcèlement, viennent ensuite les bars, restaurants et discothèques (près de 18%), la gare CFF venant en troisième position (11%). Toutes les victimes ont indiqué que les auteurs étaient des hommes. Ces derniers étaient âgés en majorité de 25 à 35 ans selon 79% des victimes, agissant le plus souvent en groupe (55%). Enfin, 82% des victimes du panel estiment qu'il faut dénoncer le harcèlement de rue.

La petite taille de l'échantillon (panel de 210 personnes) et les modalités de l'enquête n'ont pas permis d'approfondir la dimension LGBT du phénomène. L'enquête permet néanmoins de mettre en lumière des facteurs d'insécurité, des formes de violence et de discrimination spécifiques aux femmes. La Commune avec le concours d'autres partenaires a un rôle à jouer pour prévenir le phénomène et sanctionner ses auteurs.

1. Introduction

Le présent rapport a pour objectif de livrer les principaux résultats d'une enquête sur le harcèlement de rue à Lausanne. Cette enquête a été menée par l'observatoire de la sécurité et l'institut de recherche Idiap, basé à Martigny, entre juin et juillet 2016. Elle fait suite à la réponse de la Municipalité à une interpellation déposée au Conseil communal le 13 janvier 2016.¹ Dans sa communication au Conseil communal du 24 mars 2016 sur cet objet, la Municipalité indiquait qu'il existait peu de données sur le phénomène et qu'elle chargeait l'observatoire de la sécurité de mener une enquête d'ici la fin de l'année 2016 afin de mieux cerner sa prégnance à Lausanne.²

Le « harcèlement de rue » désigne une forme de harcèlement, qui se déroule, par définition, dans les lieux publics - rues, parcs, transports publics, bars et discothèques - et qui est exercée sur des personnes en raison de leur appartenance à un genre. Ses victimes sont principalement des femmes et/ou des personnes homosexuelles, bisexuelles et/ou transgenres ou transsexuelles (« LGBT »³) ou identifiées comme telles. Le phénomène comprend notamment les regards insistants, les sifflements, les commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire, les frotements, les avances sexuelles et les attouchements. Subis souvent de manière répétée, ces comportements peuvent rendre les lieux publics inhospitaliers et désécurisants pour les personnes qui en sont victimes. Les études menées dans d'autres contextes montrent que les personnes jeunes appartenant aux groupes de la population vulnérables sont plus particulièrement touchées.

Le harcèlement de rue en tant que tel n'est pas réprimé en Suisse, mais certaines de ses manifestations constituent des infractions pénales.⁴ Les cas relevant du harcèlement de rue ne sont cependant que très marginalement rapportés à la police. Ainsi, plus que les statistiques policières, ce sont les sondages de victimisation qui permettent de mieux cerner la prévalence du harcèlement de rue dans la population. Ce type d'enquêtes permet également d'obtenir des informations sur les manifestations du harcèlement de rue, qui ne sont pas réprimées dans l'ordre juridique actuel (par exemple les sifflements). Plusieurs enquêtes sur le sentiment de victimisation ou sur le sentiment d'insécurité menées auprès de différents groupes de population (LGBT, jeunes) contribuent à éclairer une partie du phénomène en Suisse, cependant, elles ne nous donnent que peu d'indications sur celui-ci à Lausanne.⁵ Il faut encore citer ici le *Sondage de sécurité*⁶, qui livre des indications intéressantes sur les victimisations d'ordre sexuel. Cette vaste enquête de victimisation a été menée

¹ Interpellation de Mme Léonore Porchet « Hey mad'moiselle... Il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne », déposée le 13 janvier 2016, téléchargeable sur le site Internet de la Ville de Lausanne : <http://www.lausanne.ch/fr/>

² Ville de Lausanne, Réponse à de la Municipalité à l'interpellation de Mme L. Porchet déposée le 19 janvier 2016, « Hey mad'moiselle... Il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne », Communication au Conseil communal, 24 mars 2016, également téléchargeable sur le site de la Ville de Lausanne : <http://www.lausanne.ch/fr/>, voir p.3 et p.5.

³ Le terme « LGBT » pour « lesbiennes, gays, bisexuels et trans » désigne les personnes non hétérosexuelles et/ou dont la perception du genre par la personne elle-même ne correspond pas au sexe qui lui a été attribué à la naissance.

⁴ Ainsi, l'article 198 alinéa 2 du Code pénal suisse, qui traite des « Désagréments d'ordre causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel », prévoit que : « Celui qui aura importuné une personne par des attouchements d'ordre sexuel ou par des paroles grossières, sera sur plainte puni d'une amende ».

⁵ Notamment, Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), Centre d'évaluation et d'expertise en santé publique, Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance, chez les jeunes dans le canton de Vaud, S. Lucia, S. Stadelmann, D. Ribeaud, J.-P. Gervasoni, Raisons de santé 250, Lausanne, UNIL-CHUV, novembre 2015 ; ainsi que IUMSP, Unité d'évaluation de programmes de prévention, Les comportements face au VIH/SIDA des hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes – Enquête Gaysurvey 2012, S. Locicero, A. Jeannin, F. Dubois-Arber, Raisons de santé 219 – Lausanne 2013 ; et enfin, Profa -Etude sur les femmes qui aiment les femmes -Romandie (A. Descuves - CSS Profa et S. Berrut - LOS SantéPluriElle), 2013.

⁶ Killias Research Consulting (KRC), Sondage au sujet des expériences et opinions sur la criminalité en Suisse, Analyses dans le cadre du sondage national de sécurité 2015, Lorenz Biberstein, M. Killias, S. Walser, S. Iadanza, A. Pfammatter.

en 2015 dans toute la Suisse, auprès de plus de 13'000 personnes. Cependant, la définition utilisée⁷ englobe les actes signalés tant dans les espaces publics que dans des lieux privés, au travail et à l'étranger, perpétrés par des inconnus et par des personnes de l'entourage, et ne permet donc pas de cerner la problématique du harcèlement de rue en tant que tel. Certains items permettent de mieux approcher les victimisations pouvant relever du harcèlement de rue, toutefois le très faible nombre de cas ne permettaient pas d'en tirer des conclusions significatives sur le phénomène, *a fortiori* à Lausanne. Parmi les 500 personnes interrogées dans le canton de Vaud dans ce cadre, 1,6% d'entre elles ont rapporté avoir subi une telle victimisation sexuelle au cours des cinq dernières années (donc depuis 2010), soit neuf personnes seulement au total, ce qui ne permet pas de tirer des conclusions plus précises en raison du faible nombre de cas.⁸

Aussi, l'enquête présentée ici permet-elle de combler une lacune et de fournir un premier état des lieux sur ce phénomène à Lausanne.

2. Objectifs de l'enquête et méthodologie

Le but de cette enquête sur le harcèlement de rue était de cerner les principales caractéristiques du phénomène à Lausanne, à savoir :

- dans une certaine mesure, l'étendue du phénomène ;
- le type de comportements subis par les victimes et leur fréquence ;
- les lieux et moments à risque ;
- les caractéristiques principales des auteurs.

L'observatoire de la sécurité a choisi de mener **une enquête exploratoire** auprès du public le plus concerné, à savoir les femmes fréquentant les espaces publics, pour, d'une part, identifier le besoin de recherche et, d'autre part, de prévoir le besoin d'action dans ce domaine. Le panel interviewé, de taille modeste, est **non représentatif** de la population générale, les femmes y étant volontairement surreprésentées.⁹ De plus, les personnes interrogées ayant été abordées dans l'espace public, les personnes sortant davantage sont donc également surreprésentées dans le panel. Par conséquent, cette enquête renseigne davantage sur les manifestations du harcèlement de rue envers les femmes à Lausanne que sur la prévalence du phénomène dans la population générale.

Pour mener cette enquête exploratoire, l'observatoire de la sécurité a opté pour une **méthode quantitative**. Les enquêteurs devaient aborder des personnes se trouvant dans l'espace public et mener l'interview en une dizaine de minutes en saisissant les réponses sur leur Smartphone, par le biais de l'application mobile Civique, développée par l'institut de recherche Idiap comme un projet d'innovation sociale, avec le soutien de la Loterie Romande. Basé à Martigny, **l'institut de recherche Idiap** est spécialisé en recherche et développement dans le domaine de la gestion de l'information multimédia.

⁷ « Parfois, certains individus saisissent, touchent ou attaquent d'autres personnes de façon agressive pour des raisons sexuelles. Ceci peut arriver dans leur habitation ou ailleurs, par exemple dans un bar, dans la rue, à l'école, dans les transports en commun, au cinéma, sur la plage ou au travail. »

⁸ Killias Research Consulting (KRC), Sondage au sujet des expériences et opinions sur la criminalité dans le canton de Vaud, Analyses dans le cadre du sondage national de sécurité 2015, Lorenz Biberstein, M. Killias, S. Walser, S. Iadanza, A. Pfammatter, pp.12-13.

⁹ Il était demandé aux enquêteurs d'interroger environ 90% de femmes sur les 200 personnes à interviewer.

Une enquêtrice et un enquêteur, portant un polo de la Ville de Lausanne, ont ainsi mené des entretiens avec des passants dans les rues de la ville entre juin et juillet 2016. Ces entretiens ont été menés à différents moments de la journée et le soir durant des jours de semaine - entre 12 et 14h / entre 17 et 22h / entre 22 et 24h - ainsi que pendant les nuits de week-end entre minuit et 5 h, et ce, dans différents quartiers de la ville (centre-ville, bord du lac et autres quartiers selon une clé de répartition prédéfinie). Seules les personnes habitant à Lausanne ou fréquentant régulièrement la ville pouvaient participer à l'enquête. Pour faciliter les contacts avec les personnes interrogées, l'enquête était présentée comme une étude sur la qualité de vie et le sentiment de sécurité à Lausanne. Le harcèlement de rue était ensuite abordé en tant que phénomène pouvant contribuer au sentiment d'insécurité. Les personnes ont été interrogées sur les actes subis au cours de la dernière année écoulée afin de recueillir des données actuelles sur le phénomène, dans un horizon temporel pas trop lointain pour permettre aux personnes de se remémorer leurs expériences, tout en tenant compte des éventuels facteurs saisonniers pouvant influencer le phénomène. L'analyse des données recueillies et le rapport d'enquête ont été effectués par l'institut de recherche Idiap.

3. Résultats principaux

3.1. Les lieux de l'enquête

Les deux sondeurs ont interrogé **210 personnes** au cours des mois de **juin et juillet 2016**. L'enquête a été principalement menée dans quatre zones de Lausanne (centre-ville, bord du lac, ouest, nord). **L'application mobile Civique** développée par l'institut de recherche Idiap permettait de géo-localiser les interviews menées par les enquêteurs à l'aide de leur Smartphone.

La carte ci-dessous représente la **géo-localisation des interviews** menées :

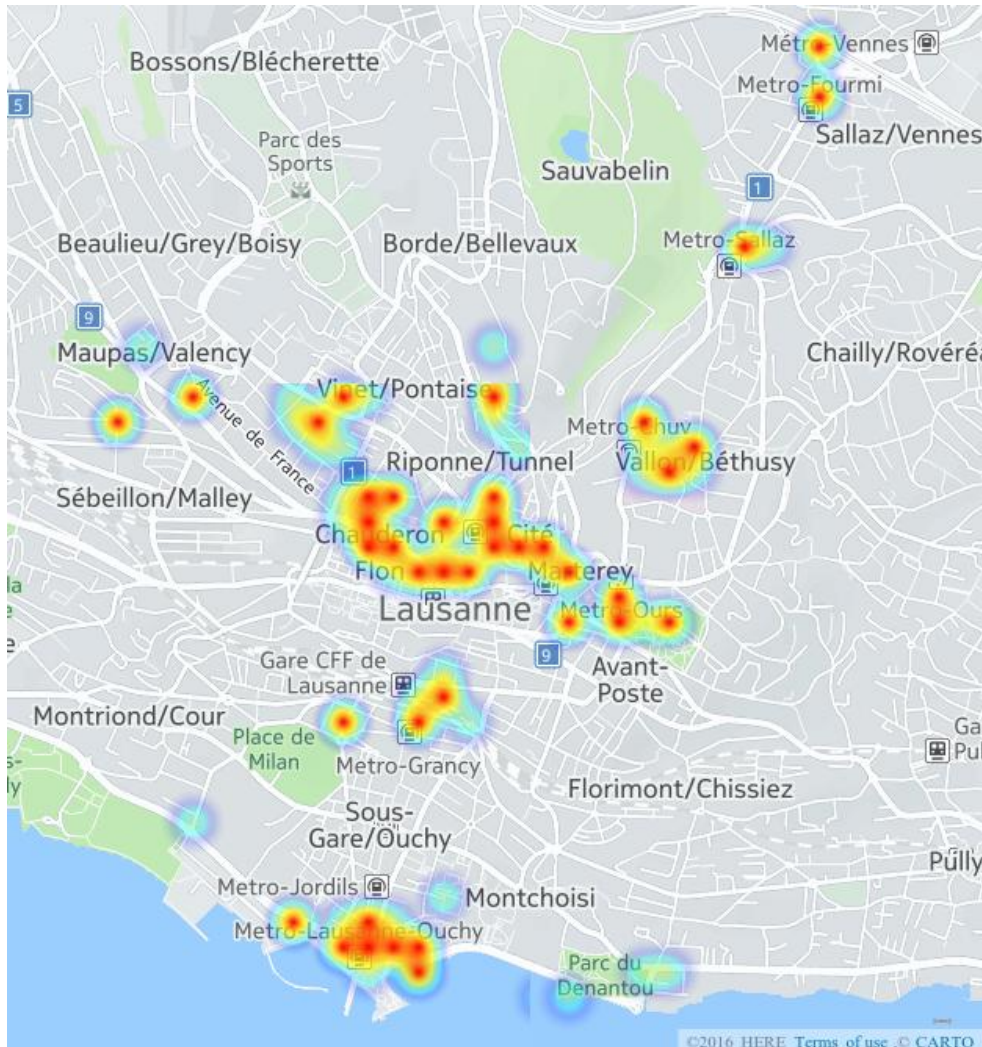


Figure 1. Géolocalisation des interviews menées par les deux enquêteurs, Idiap, octobre 2016.

3.2. Les caractéristiques du panel

Sur la base des premières questions posées aux personnes interviewées, voici les **caractéristiques démographiques** du panel interrogé :

- La majorité des répondants était de sexe féminin (87%).
- Environ la moitié des répondants étaient âgés de 16-25 ans, et l'autre moitié est de 25-50 ans (Annexe 2, Graphique A).
- Le niveau d'éducation des répondants était varié (Annexe 2, Graphique B).
- La majorité des répondants vit à Lausanne (Annexe 2, Graphique C).

3.3. La prévalence du harcèlement de rue au sein du panel et sa fréquence

Au total, **55%** des répondants ont rapporté avoir été confrontés à au moins un épisode de harcèlement de rue à Lausanne lors des 12 derniers mois, soit 114 femmes et 2 hommes au total. Ainsi, **63%** des femmes interrogées et plus de **72%** des femmes interrogées âgées de 16 à 25 ans (63 femmes sur 87) ont été victimes de harcèlement de rue au cours de l'année écoulée. La moitié des victimes (50%) a été harcelée **plus d'une fois par mois** (Fig. 2).

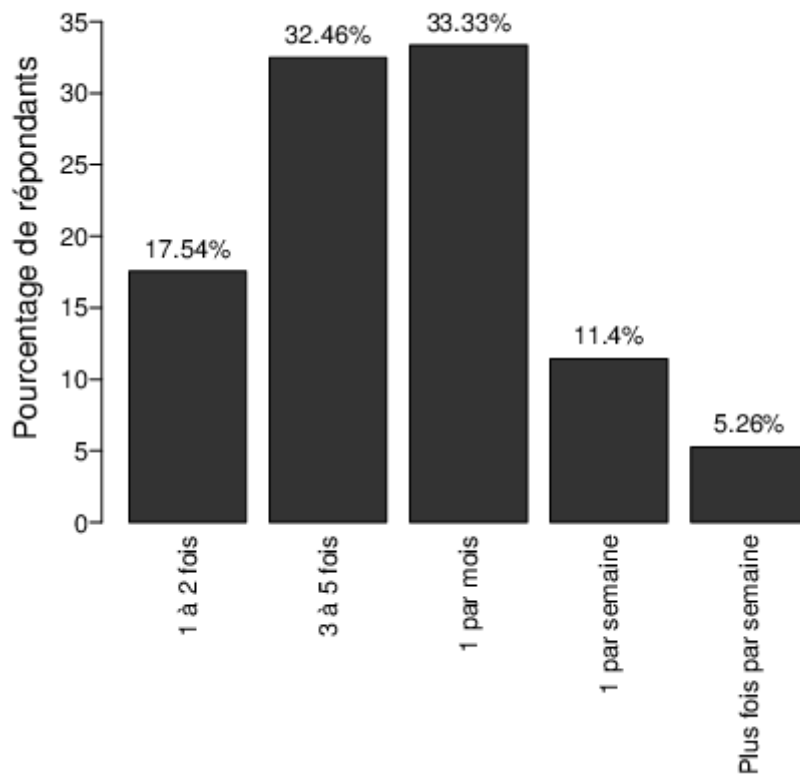


Figure 2. Fréquence du harcèlement de rue subi au cours de l'année, Idiap, octobre 2016.

Sur le plan des variables démographiques investiguées, les victimes du harcèlement ne se distinguent pas significativement du reste de l'échantillon hormis sur le plan de l'âge, celles-ci étant **significativement plus jeunes** que le reste du panel.

3.4. Les types de harcèlement de rue subis

Les **manifestations du harcèlement de rue** les plus souvent rapportées par les personnes interrogées sont les **sifflements**, que **88%** des victimes disent avoir subis (Fig. 3). Des comportements potentiellement punissables pénalement ont également été cités, et ce dans des proportions non négligeables. Ainsi, **63%** des personnes ayant subi du harcèlement de rue au cours des 12 derniers mois ont dit avoir été **insultées**, et **32%** avoir subi des **attouchements**. Enfin, **42%** des victimes ont dit avoir été **suivies**.

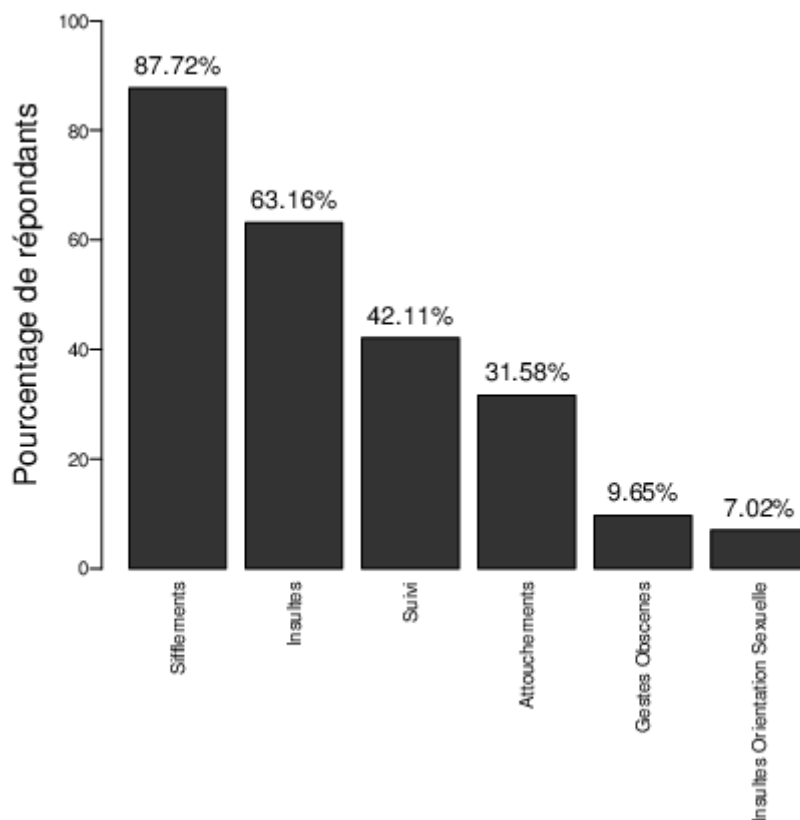


Figure 3. Type(s) de harcèlement subi(s) au cours de l'année, Idiap, octobre 2016.

« *Insultes* » : Insultes et interpellations à caractère sexiste ou sexuel, avances sexuelles
 « *Attouchements* » : « Mains aux fesses », frottements, etc.

À noter que les regards insistants n'ont pas été inclus dans le questionnaire, or, d'après les retours des enquêteurs à l'observatoire de la sécurité, ces comportements ont été mentionnés plusieurs fois par des personnes interviewées.

3.5. Les informations sur le contexte du harcèlement de rue

Pour plus des trois-quarts des victimes (77%), les épisodes de harcèlement de rue se sont produits généralement quand il faisait **nuît**. Concernant les **lieux** dans lesquels se sont produits les épisodes de harcèlement de rue, près de la moitié des victimes ont mentionnées des « parcs ou rues » (46%), 18% les bars/restaurants/discothèques, 11% la gare CFF, comme l'illustre le graphique Fig. 4.

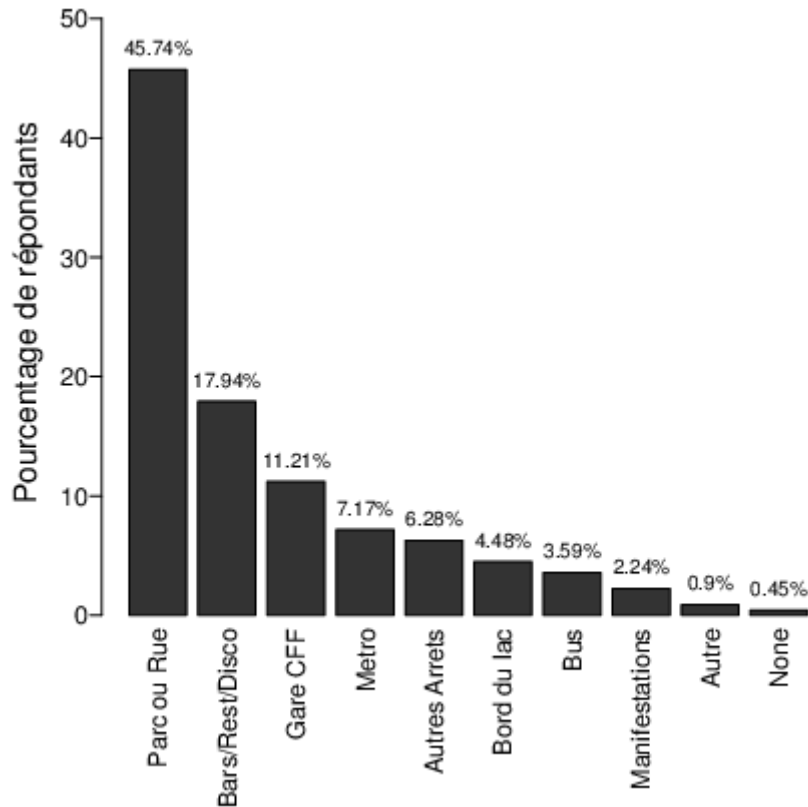


Figure 4. Les lieux du harcèlement de rue, Idiap, octobre, 2016.

Dans l'enquête, les répondants avaient la possibilité de spécifier **les parcs et les rues** dans lesquels des épisodes de harcèlement s'étaient produits (jusqu'à 5 endroits, en texte libre).

Parmi ceux-ci, les lieux les plus souvent cités ont été dans l'ordre d'occurrence :

Parcs et rues les plus cités (nombre d'occurrences) :	
1.	« <i>Flon</i> » (18)
2.	« <i>Chauderon</i> » (14)
3.	« <i>Montbenon</i> » (12)
4.	« <i>Riponne</i> » (12)
5.	« <i>Rue de Bourg</i> » (11)
6.	« <i>Centre-ville</i> » (10)
7.	« <i>Gare CFF</i> » (9)
8.	« <i>Bel Air</i> » (8)
9.	« <i>St-François</i> » (7)
10.	« <i>Métropole</i> » (4)

En raison de la méthode et de la taille du panel de l'enquête, il n'a pas été possible de déterminer s'il existait une corrélation entre le type de harcèlement et le type de lieux. Une enquête approfondie serait nécessaire pour investiguer une telle question.

3.6. Les informations recueillies sur les auteurs du harcèlement de rue

Pour toutes les victimes, les auteurs du harcèlement étaient des **hommes**. Agissant le plus **souvent en groupe** (55%), selon 79% des victimes, les auteurs étaient généralement âgés de **25 à 35 ans** (selon 16% d'entre elles, ils étaient âgés de moins de 25 ans et selon 5% d'entre elles les auteurs étaient âgés de plus de 35 ans). Il n'est pas possible d'établir un ou des éventuels profils d'auteurs du harcèlement de rue à Lausanne sur la base de cette étude. Toutefois, plusieurs personnes interrogées ont mentionné des « groupes de jeunes hommes », parfois alcoolisés, dans des parcs, tout comme les personnes supposées dealers. Seule une étude plus vaste comprenant des entretiens approfondis avec les victimes permettrait de mieux cerner d'autres éventuelles caractéristiques communes à différents auteurs.

3.7. L'opinion des victimes sur la nécessité de dénoncer le harcèlement de rue

La très grande majorité des personnes interrogées ont déclaré qu'il fallait dénoncer les auteurs du harcèlement de rue. C'était le cas de **82%** des femmes ayant répondu avoir été confrontées au harcèlement de rue au cours des 12 derniers mois à Lausanne, soit 94 sur les 114 femmes victimes. Les explications données par les personnes interviewées aux sondeurs expliquent pourquoi le taux de reportabilité du harcèlement de rue demeure très faible. En effet, si la plupart des victimes estiment nécessaire de signaler ces comportements à la police, dès lors qu'il s'agit d'agression verbale ou physique, cette démarche leur semble vaine voire contreproductive. Plusieurs d'entre elles ont expliqué aux enquêteurs qu'elles pensaient que l'auteur ne serait probablement jamais retrouvé, ou alors très difficilement, et qu'elles pourraient donc « perdre leur temps » si elles se rendaient à la police. Certaines ont par ailleurs dit craindre d'être accusées d'avoir « provoqué » le ou les auteurs.

4. Conclusion

Les résultats de cette enquête exploratoire confirment que le harcèlement de rue est bien une réalité à Lausanne, bien qu'il ne soit que très rarement rapporté à la police (chiffre noir important). L'enquête montre également qu'il constitue **un problème de sécurité** avant tout pour les femmes et que les jeunes femmes sont particulièrement concernées, conformément aux résultats d'autres études européennes. La petite taille de l'échantillon n'a toutefois pas permis d'approfondir la dimension LGBT du phénomène. Enfin, pour obtenir davantage d'informations au sujet des auteurs, il serait nécessaire de mener des entretiens approfondis avec les victimes ou/et de réaliser des sondages de délinquance auto-reportée.

Les éléments de contexte identifiés grâce à l'enquête nous éclairent sur des situations plus propices au harcèlement dans la ville. Les réponses indiquent en effet que le harcèlement de rue se passe généralement **la nuit**, sur le trajet ou dans les lieux de sortie nocturne, en tout cas pour le groupe de population qui était le plus représenté dans cet échantillon, à savoir les jeunes femmes.

Les résultats de cette enquête exploratoire confirment **le besoin d'action**¹⁰ et le fait que la Ville peut apporter des réponses à son niveau de compétences, afin que le harcèlement de rue ne restreignent pas la liberté des femmes de fréquenter les lieux publics, en particulier durant la nuit, sans être importunées, intimidées, voire agressées verbalement ou physiquement. Du reste, plusieurs femmes interrogées ont exprimé aux enquêteurs leur satisfaction de constater que cette problématique faisait l'objet d'une attention des autorités.

Des pistes de réflexion devraient ainsi être étudiées par la Municipalité pour lutter contre le phénomène au niveau communal en se basant sur les bonnes pratiques des autres villes ou pays européens qui ont agi dans ce sens,¹¹ en les adaptant au mieux au contexte lausannois, en collaboration avec les autres partenaires, publics, parapublics et privés.

Annexes : Questionnaire de l'enquête sur le harcèlement de rue à Lausanne, Ville de Lausanne, observatoire de la sécurité, juin 2016

Graphiques A, B, C, institut de recherche Idiap, Martigny, octobre 2016

¹⁰ Lors de la prise d'acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme L. Porchet sur le harcèlement de rue à Lausanne, le 24 mai 2016, le Conseil communal a adopté une résolution demandant à la Municipalité de prendre des mesures pour lutter contre le phénomène.

¹¹ Les mesures prises dans différents pays européens montrent une vaste palette d'interventions possibles pour lutter contre le harcèlement de rue, et ce à différents niveaux : de la lutte contre les stéréotypes sexistes ou les actions de prévention en milieu scolaire, à des changements d'ordre législatif pour sanctionner le harcèlement de rue en tant que tel, aux campagnes de sensibilisation, à la définition de zones « *anti-relou* », sans oublier l'organisation de marches exploratoires de femmes, des améliorations de l'éclairage ou de l'organisation de trajets nocturnes sécurisés, et enfin, le développement d'applications mobiles mises à disposition des victimes par des associations.